

## Fiche de poste

### Enseignant dans le cadre d'un Dispositif d'Autorégulation (DAR) à l'école élémentaire de Fourchambault

#### Fonctionnement du dispositif

Le dispositif d'autorégulation, au sein de l'établissement scolaire de Fourchambault, est destiné à accompagner des élèves inscrits dans les Troubles du Neuro Développement (TSA, TDAH et TSLA) et scolarisés dans leurs classes de référence.

Il permet de réduire les manifestations comportementales inadaptées et d'accompagner les élèves afin qu'ils deviennent aussi autonomes que possible et qu'ils puissent entrer sereinement dans les apprentissages et suivre les objectifs pédagogiques attendus dans les programmes de l'école élémentaire.

Le dispositif dispose d'une salle d'autorégulation destinée aux interventions individuelles ou collectives.

L'adaptation des démarches pédagogiques et éducatives est une nécessité, dans la mesure où l'enfant avec TND, même s'il bénéficie d'une prise en charge pluridisciplinaire adaptée, manifeste des difficultés dans les interactions, la communication, la compréhension des situations, la mise en place des compétences de base. Cette adaptation devra être effectuée par chaque enseignant des classes ordinaires en partenariat avec l'équipe du Dispositif d'Autorégulation (éducateurs, enseignant d'autorégulation, professionnels du médico-social).

#### Conditions d'exercice

L'enseignant d'autorégulation qui sera nommé sur le dispositif n'est pas un enseignant spécialisé, il est considéré comme maître supplémentaire au sein de l'école.

Le service du professeur des écoles s'organise conformément au service des autres enseignants de l'école, soit vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et 108 heures annualisées consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.

L'enseignant exerce au sein d'une salle d'autorégulation destinée aux interventions individuelles ou en petits groupes. Il est également appelé, selon une organisation concertée avec ses collègues, à intervenir dans les autres classes de l'école, notamment en co-enseignement ou en suppléance temporaire pour permettre à un enseignant d'une classe de conduire une activité individuelle avec un élève suivi par le DAR, par exemple.

Il rédigera un rapport d'activité annuel avec l'équipe pluridisciplinaire.

Le professeur des écoles travaillera sous l'autorité hiérarchique de l'IEN adjoint à l'IA-DASEN chargé de l'ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et de l'IEN de la circonscription Nevers 2. L'exercice à temps partiel est incompatible avec le poste.

#### Missions de l'enseignant au sein du DAR

- Piloter le projet du DAR et assurer la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels.
- Partager et construire avec les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire des outils communs au service de la scolarisation des élèves.
- Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire.
- Réaliser avec les partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets des élèves.

- Prendre en charge les élèves avec TND au sein de la salle d'autorégulation, en fonction de l'emploi du temps.
- Suppléer les enseignants des classes ordinaires afin que ces derniers puissent avoir des temps de concertation avec les membres de l'équipe médico-sociale.
- Participer à l'adaptation des supports pédagogiques nécessaire en classe d'autorégulation et en classe de référence.
- Elaborer avec l'équipe le Projet Pédagogique Individualisé qui articule le PPS.
- Prendre part aux différents événements de l'école (réunions, fêtes, spectacles, sorties scolaires, projet d'école...).

### **Compétences et qualités requises**

#### **Etre capable de :**

- Savoir travailler en équipe et coordonner un réseau de partenaires
- Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité
- Agir en référence constante au principe d'éducabilité cognitive
- Faire preuve de discrétion et de respect du secret professionnel partagé
- Prendre en compte de façon permanente le comportement des élèves

#### **Posséder et construire des connaissances sur :**

- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS)
- Les Troubles du Neuro-Développement et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques
- Les programmes et les enjeux du cycle 2 et du cycle 3 à l'école élémentaire
- Les connaissances et compétences du socle commun et des évaluations correspondantes
- Le cahier des charges des DAR

### **Contacts pour information**

Caroline Daoust, Conseillère Pédagogique ASH : [caroline.daoust@ac-dijon.fr](mailto:caroline.daoust@ac-dijon.fr) 03.86.71.70.30

Marine Semiao, Professeure Ressource TSA : [ressourcetsa58@ac-dijon.fr](mailto:ressourcetsa58@ac-dijon.fr) 03.86.93.22.14